



## Direction de la Citoyenneté et des Élections

# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n°DCL/BCE/2026/109 indiquant le nombre de délégués des conseils municipaux à élire dans chaque commune de l'Eure dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

**Le Préfet de l'Eure**

**Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU :**

- le code électoral ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret du 8 avril 2026 nommant monsieur Xavier DELARUE, préfet de l'Eure ;
- le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Considérant** la nécessité de constituer le collège électoral appelé à élire les 3 sénateurs du département de l'Eure le dimanche 27 septembre 2026 ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Les conseillers municipaux de toutes les communes du département de l'Eure devront se réunir le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner les délégués titulaires et suppléants qui seront chargés de l'élection de trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

**ARTICLE 2 :** Le nombre de délégués et de suppléants à élire ainsi que les modes de scrutin sont fixés par commune dans les quatre tableaux annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, madame la sous-préfète des Andelys et monsieur le sous-préfet de Bernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié au conseil municipal.

Évreux, le

**13 MAI 2026**

Le Préfet,

Xavier DELARUE